

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

DÉCISION

09-2026 Travaux de remplacement du système de climatisation de la grande salle de la crèche Les Petits Lutins située à Nyons

Le Président de la Communauté de communes des Baronniees en Drôme Provençale (CCBDP)

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu les dispositions des articles R.2161-1 à R2161-5 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2026-060 en date du 23 avril 2026 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la CCBDP ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n° 167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Considérant que l'utilisation du fluide frigorigène R22 (fréon) est interdite par la réglementation en vigueur et que l'installation existante ne peut faire l'objet d'une réparation, il y a lieu de procéder à son remplacement ;

Considérant qu'une mise en concurrence a été réalisée auprès de trois entreprises et seulement une proposition a été reçue ;

Considérant la proposition de la SAS LARGIER TECHNOLOGIE- Provence sise 633 route de Saint-Maurice-sur-Eygues à VINSOBRES (26110) ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer le devis de la SAS LARGIER TECHNOLOGIE- Provence sise 633 route de Saint-Maurice-sur-Eygues à VINSOBRES (26110) pour les travaux de remplacement du système de climatisation de la grande salle de la crèche Les Petits Lutins, située à Nyons.

ARTICLE 2

Le coût de la prestation est de 8 618,94 € HT soit 10 342,73 € TTC (TVA 20 %).

ARTICLE 3

Les crédits sont inscrits au budget 2026 à la ligne 21848.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Madame la Préfète de la Drôme.

Fait à Nyons, le 21 mai 2026

Le Président,
Sébastien BERNARD



Transmission en préfecture le : 04/06/2026

Mise en ligne le : 04/06/2026